



Entente Aiglonne

Responsabilité – Citoyenneté – Équité

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Interpellation – L'EPOC, une association de communes trop coûteuse ?

Madame la Présidente, chères, chers collègues,

Dans son communiqué de presse du 13 novembre 2017, la municipalité souhaite un rééquilibrage entre les communes vaudoises qui ont choisi la police cantonale et celles qui ont opté pour la police intercommunale pour supprimer les disparités de coûts. Une étude de l'UCV est attendue à ce sujet.

Dans l'analyse des comptes communaux faite par « Le Régional », les disparités de coûts de la sécurité entre communes associées à une police intercommunale sont importantes. Ainsi, sur CHF 100.- de dépenses, Aigle y consacre plus de CHF 12.- Lutry, Montreux, la Tour de Peilz et Pully environ CHF 7.- tandis que Vevey ne dépasse pas CHF 4.-

Ces chiffres semblent indiquer que ce n'est pas le statut intercommunal d'une police qui engendre des coûts supérieurs. En revanche ils montrent que L'EPOC, manifestement, coûte cher. Son budget augmente de manière constante, passant de 2.5 millions en 2014 à plus de 3 millions en 2018.

Cette inflation financière se déroule par ailleurs dans une opacité quasi totale, aucune information n'étant donnée aux conseils des communes membres.

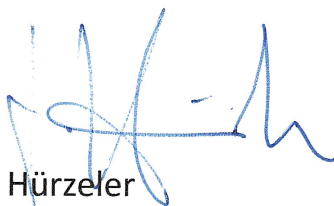
Enfin, l'EPOC n'a toujours pas obtenu l'accréditation définitive de la part du Conseil cantonal de sécurité. Elle est au bénéfice d'une accréditation provisoire qui a une durée déterminée et au terme de laquelle elle ne sera plus légitimée à exercer son activité.

Dans ces circonstances, je prie la Municipalité, au nom de mon groupe, de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Comment expliquer que le coût de la sécurité pour Aigle soit nettement supérieur à ceux de Pully, Lutry, Montreux, La Tour de Peilz et Vevey ?

- Pourquoi le budget de l'EPOC augmente-t-il autant ?
 - Comment la Municipalité entend-elle suivre les recommandations de la Cour des comptes en matière d'objectifs de performance et d'objectifs financiers d'une part et d'exigence en termes de communication d'autre part ?
 - Suivant le résultat de l'étude de l'UCV, la Municipalité pourrait-elle envisager le rattachement de notre police à la Police cantonale ?
-
- Pour quelles raisons l'EPOC n'a pas obtenu d'accréditation définitive ?
 - Quelles mesures ont-elles été prises pour satisfaire les critères d'obtention de l'accréditation définitive ?
 - Quel est le terme de la période de l'accréditation provisoire ?

Le groupe de l'EA remercie la Municipalité de bien vouloir lui répondre dans les meilleurs délais.



Pour l'EA : Livio Hürzeler

